

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOÏSE

06/12/2023

N° E23000059/95

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 06/12/2023

Vu enregistrée le 16/11/2023, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune d'Ableiges demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ableiges ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Christian OUDIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur François DURAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune d'Ableiges, à Monsieur Christian OUDIN et à Monsieur François DURAND.

Fait à Cergy, le 06/12/2023.

Le président,

Signé

J-P. Dussuet

Pour ampliation,

La greffière en chef